

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Inspection du Travail et des Mines nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **3A/2020/0201/165** relative à l'exploitation d'une grue auxiliaire sur camion Marque Fassi, type F120B.1.23 E, numéro de construction 1211-0098, introduit par la société **WICKLER FRERES SARL**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant **15 jours à partir du 13 mai 2020** aux tableaux d'affichage à Erpeldange-sur-Sûre.

Erpeldange-sur-Sûre, le 13 mai 2020

Le Bourgmestre,



Pour le secrétaire empêché,
le secrétaire remplaçant,

